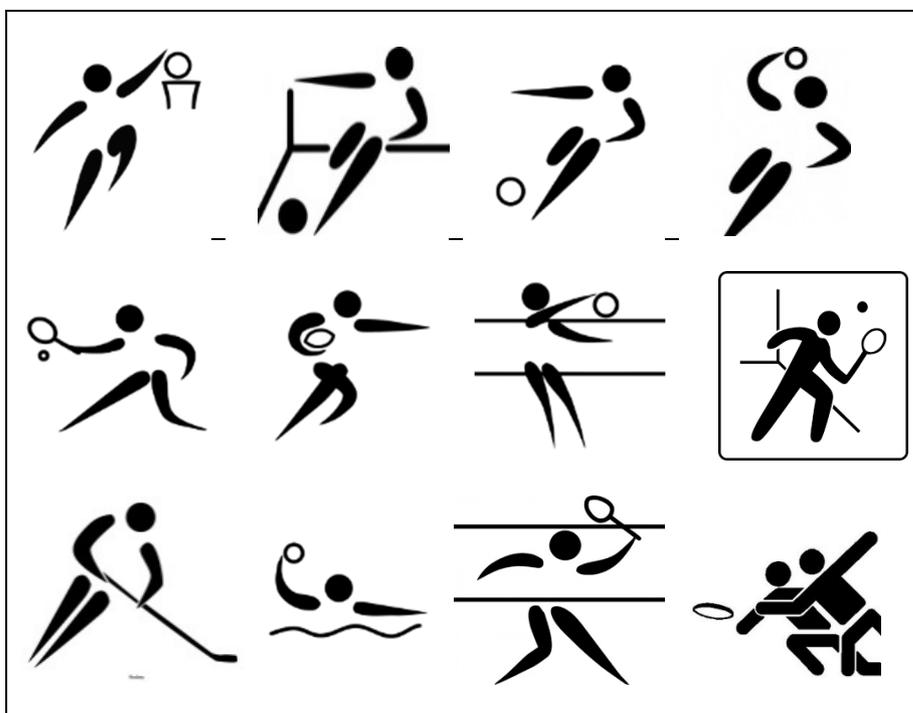


## DISCIPLINES



## INSTITUTIONS MEMBRES



## **Tables des matières**

Secrétariat ASEUS	Page 3
Membres ASEUS	Page 4
Dopage	Page 5
Rôle de l'ASEUS	Page 6
Note de frais	Page 7
Remarques générales	Page 8
Conditions de participation	Page 9
Liste des institutions en co-diplomations	Page 10
Rôle de l'équipe visitée et visiteuse	Page 11 – 12 – 13
Plaintes et suivi de la Commission Sportive	Page 14 – 15 – 16
Forfaits & Amendes	Page 17
BADMINTON	Page 18
BASKET-BALL	Page 19
FOOTBALL	Page 20
FOOT EN SALLE	Page 21
HANDBALL	Page 22
HOCKEY	Page 23
RUGBY XV & EVOLUTIF	Page 24
TENNIS PAR EQUIPE (HOMMES)	Page 25
TENNIS PAR EQUIPE (DAMES)	Page 26
ULTIMATE FRISBEE	Page 27
VOLLEY-BALL	Page 28
WATERPOLO	Page 29
PHOTOS & VIDEOS	Page 30

## **Secrétariat ASEUS**

### **Adresse**

Allée du Bol d’Air, 13/3

4031 Angleur (Liège)

### **Téléphone**

04/ 336 45 65

### **Fax**

04/ 336 66 83

### **Employés**

DANNEVOYE Bogdan – Coordinateur sportif  
[sports@aseus.be](mailto:sports@aseus.be) – 0495 / 22 32 17



NYUNDU Sarah - Service communication & administratif  
[projets@aseus.be](mailto:projets@aseus.be) – 04/336.12.51- 0471/ 91 50 30



LEVERT Carrie – Coordinatrice générale  
[coordination@aseus.be](mailto:coordination@aseus.be) – 0476/ 78 30 96



### **Commission Sportive**

Elle est composée du commissaire aux compétitions et du coordinateur sportif

### **Site Internet**

[www.aseus.be](http://www.aseus.be)

### **Réseaux sociaux (Facebook & Instagram)**



Facebook: Association Sportive de l’Enseignement Universitaire et Supérieur-ASEUS

Instagram: @aseusasbl

## **Membres ASEUS**

- UCLouvain Wolves– Université Catholique de Louvain
- ULB Owls – Université Libre de Bruxelles
- ULiège (site de Liège) – Université de Liège
- ULiège (site de Gembloux) – Université de Liège – ASAG asbl
- UNAMUR – Université de Namur
- UMONS Dragons– Université de Mons
- USLB Dragons– Université Saint- Louis Bruxelles
- ERM/KMS – Ecole Royale Militaire/ Koninklijke Militaire School
- EPHEC – Ecole Pratiques des Hautes Etudes Commerciales
- HE2B – Haute Ecole Bruxelles- Brabant
- HEFF – Haute Ecole Francisco Ferrer
- HECh – Haute Ecole Charlemagne
- HEH – Haute Ecole en Hainaut
- HELB – Haute Ecole Libre de Bruxelles
- HELHa – Haute Ecole Louvain en Hainaut
- HELMo – Haute Ecole Libre Mosane
- HENALLUX – Haute Ecole de Namur Liège Luxembourg
- HEPHC– Haute Ecole Provinciale du Hainaut – Condorcet
- HEPL – Haute Ecole de la Province de Liège
- HERS – Haute Ecole Robert Schuman
- HE Vinci – Haute Ecole Léonard de Vinci

## ...Vous aussi pratiquez un sport sain... ...Un sport sans DOPAGE et sans TABAC...



Source : <https://www.futura-sciences.com>

- ✓ Testez vos connaissances au quizz (<http://quiz.wada-ama.org/>) proposé par l'AMA (Agence Mondiale Antidopage).
  - ✓ Vous trouverez toutes les informations utiles sur <http://www.aseus.be/non-au-dopage> et <http://www.dopage.be> (onglet AUT)
  - ✓ Un mail à retenir : [info.dopage@cfwb.be](mailto:info.dopage@cfwb.be)
  - ✓ Module en ligne : **ADeL** (rendu obligatoire pour les sportifs des J.O.)
- ✓ Vous vous posez encore des questions, n'hésitez pas à vous rendre sur la page de l'[ONAD](#) (Organisation Nationale Anti Dopage).



Facebook : <https://www.facebook.com/ONAD.FWB/>

## **Rôle de l'ASEUS**

1. Etablit le calendrier et convoque les arbitres via les fédérations.
2. Fournit les feuilles de match aux centres organisateurs et les collationne.
3. Prend les décisions en cas de litige (cartes jaunes, rouges, rapports d'arbitre) en accord avec le commissaire aux compétitions.
4. Met à jour le site Internet (résultats, calendriers, sanctions sportives, couleurs des maillots). **Site = Convocation**
5. Envoie les invitations aux institutions pour les championnats se déroulant **uniquement** sur une demi-journée.

### **Une personne de contact :**

- Bogdan Dannevoye
- 0495/ 22 32 17 - [sports@aseus.be](mailto:sports@aseus.be)

### **Pour les rencontres « amicales »**

Une institution peut organiser des rencontres amicales mais l'ASEUS ne prend pas en charge la location de l'infrastructure. Ces rencontres se disputent en auto-arbitrage et la feuille de match reste vivement conseillée. Ces joutes peuvent être annoncées à l'ASEUS ([sports@aseus.be](mailto:sports@aseus.be)), afin qu'elles puissent être reprises dans le calendrier.

### **Les équipes mixées/ fusionnées**

Fusions autorisées en : **Waterpolo, Rugby XV, Hockey H & D, Ultimate Frisbee, Cheerleading (Dance & Cheer).**

**Pour fusionner** : il faut être membre ASEUS exclusivement, 3 institutions associées au maximum et l'institution représentée dans la mixité ne peut inscrire une deuxième équipe. Les gros centres universitaires (UCLouvain Wolves – ULB Owls – ULiège- Liège) ne peuvent pas fusionner.

La demande de fusion, signée par toutes les parties concernées doit parvenir au secrétariat de l'ASEUS par mail. Ces fusions doivent être annoncées avant le 1<sup>er</sup> match de la compétition concernée et ce partir de la réunion de rentrée de l'ASEUS (fin septembre). La date et l'heure d'envoi du document seront des critères de priorité.

## **Note de frais (1 note/volontaire)**

A remplir de manière **complète et lisible** pour pouvoir être traitée dans un délai raisonnable.

La loi oblige l'association à tenir un listing annuel des volontaires sur base des notes de frais rentrées. Celle-ci doit donc renseigner :

- Le nom, le prénom et l'adresse complète du volontaire (même si celle-ci est connue des services de l'association),
- Les montants dus avec la distinction entre l'indemnité forfaitaire et les frais kilométriques sans plus de détails.

De plus pour être valable, la note de frais comportera également :

- Une période,
- Un numéro de compte bancaire (IBAN de préférence avec, en plus, le code BIC pour les comptes étrangers) ou l'indication d'un règlement de la main à la main avec la mention « pour acquit »,
- La signature du volontaire originale sur le document.

A faire parvenir au secrétariat **dans un délai raisonnable** avec **une qualité d'image garantissant la lisibilité des informations**

Ces documents servent :

- Au niveau comptable : A justifier les dépenses (paiements bancaires).
- Au niveau de l'ADEPS : A justifier de l'utilisation des subsides octroyés.

**ATTENTION** : Les notes de frais illisibles, incomplètes, avec des signatures non-originales (par exemple : signature découpée et collée) et une qualité d'image médiocre (par exemple : document trop sombre) seront **refusées et suspendues**.  
Un mail d'information vous sera communiqué avec l'indication des corrections à apporter.

## Remarques générales

- Un étudiant pourra participer à un championnat sur base de la présentation, au responsable visiteur et à l'arbitre, de sa carte d'étudiant ou une attestation nominative officielle de son institution et sa carte d'identité ou son permis de conduire ou sa carte d'étudiant de l'année en cours avec photo. Un joueur ne pouvant présenter sa carte d'identité ou son permis de conduire ou sa carte d'étudiant de l'année en cours avec photo peut participer à la rencontre mais entraînera automatiquement le forfait sportif de son équipe.  
Un étudiant ne pouvant présenter que sa carte d'identité ou son permis de conduire le jour du match, pourra disputer la rencontre mais devra attester au secrétariat de l'ASEUS ([sports@aseus.be](mailto:sports@aseus.be)) dans le jour ouvrable qui suit la rencontre, son statut d'étudiant au sein de l'institution qu'il représente. Il est tenu de notifier ce manquement sur la feuille de match. Si le suivi n'est pas effectué, il entraînera le forfait de son équipe.
- Le responsable de l'institution informe ses étudiants et son responsable d'équipe, qu'**AUCUNE** boisson alcoolisée ne pourra être consommée dans les vestiaires et autour des aires de jeux, si une cafétéria est présente sur le site. Seule une consommation à la cafétéria de l'infrastructure sera tolérée.
- Le responsable de l'institution informe ses étudiants et son responsable d'équipe, qu'une sanction prise par la Commission Sportive de l'ASEUS peut être communiquée à la Fédération concernée (selon la gravité) pour une demande d'extension de suspension dans les Fédérations respectives.
- Il est souhaitable que l'institution concernée mette à disposition les documents d'assurance nécessaires au bon suivi administratif en cas d'accident lors de ses rencontres.
- Il est OBLIGATOIRE de s'assurer de la présence d'un DEA pour toute infrastructure utilisée dans le cadre d'une rencontre d'un championnat ASEUS. Un document type est à remettre au secrétariat de l'ASEUS pour toutes les installations non reprises dans le document disponible sur le site de l'ASEUS.

## **Conditions de participation**

Les compétitions organisées par l'ASEUS sont ouvertes aux centres membres de l'ASEUS.

Les participants peuvent uniquement se composer d'étudiants (un doctorant avec le statut d'étudiant peut également participer) :

- Pas de limite d'âge requise pour participer aux championnats ASEUS.
- Qui sont inscrits dans le centre en question ;
- Qui ont terminé leurs études (diplômé) dans le centre en question au maximum un an plus tôt (participation à la saison sportive suivant son année diplômante) sur base d'une attestation de l'institution (ex : diplôme en janvier 2021 → joue jusque juin 2022) ;
- Un étudiant qui a terminé ses études (diplômé) dans un certain centre et qui est inscrit l'année suivante dans un autre centre, peut choisir parmi les deux centres. Dans ce cas, l'étudiant devra fournir une attestation s'il opte pour l'institution où il a terminé ses études. Une fois qu'il a choisi de participer pour un des 2 centres, il ne peut plus changer au cours de l'année académique. L'année suivante, il est obligé de participer avec l'équipe du centre où il fait ses études.
- Si un étudiant est inscrit à deux institutions en même temps, il est obligé de participer avec le centre avec lequel il a participé la première fois durant l'année académique en cours.
- Si un étudiant abandonne officiellement ses études dans une institution, il peut encore participer pendant cette même année. (Assurance prise en charge par l'ASEUS via demande par mail à [sports@aseus.be](mailto:sports@aseus.be)).
- Dans le cas d'une co-diplomation, l'étudiant choisit l'institution (dans la discipline) qu'il souhaite représenter en début d'année sans possibilité de changer d'institution au cours de cette même année. Il pourra renouveler son choix lors de toute nouvelle année académique. Concernant l'assurance, c'est l'institution choisie qui assure la couverture.

Un tableau reprenant toutes les co-diplomations est disponible en page 10.

- Dans le cas d'une co-organisation, l'étudiant ne peut représenter que l'institution référente. Concernant l'assurance, c'est l'institution référente qui assure la couverture.

## Liste des institutions en co-diplomations

Cursus (cfr Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur P. 226 à 230)	Institutions co-diplomation
Master en communication appliquée spécialisée- animation socioculturelle et éducation permanente	UCL - ULB
Master en communication appliquée spécialisée- éducation aux médias	UCL - ULB
Master en communication appliquée spécialisée- publicité et communication commerciale	UCL - ULB
Master en communication appliquée spécialisée- relations publiques	UCL - ULB
Master en presse et information spécialisées	UCL - ULB
Bachelier: assistant social	HENALLUX - HERS
Bachelier de spécialisation en médiation	HECh - HEPL
Master en ingénierie et action sociales	HENALLUX - HELHa
Master en ingénierie et action sociales	HELMo - HEPL
Master en ingénierie et action sociales	HEPHC - HEH
Master en ingénierie de la prévention et de la gestion des conflits	HEPL - Uliège
Master en transitions et innovations sociales	UMONS - UCL - HEH - HEPHC - HELHa
Bachelier en sciences humaines et sociales	UMONS - ULB
Master de spécialisation en étude de genre	UCL - ULB- USLB - Uliège- Unamur - Umons
Bachelier en droit	ULB - Umons
Bachelier en commerce et développement	HE2B - HEFF
Bachelier en coopération internationale	HELMo - HEPL
Bachelier en management de la logistique	HECh - HEPL
Bachelier en management du tourisme et des loisirs	HECh - HERS
Bachelier de spécialisation en management de la distribution	HECh - HEPL
Master en gestion de l'entreprise	UCL - ULB
Bachelier en gestion publique, orientation administration nationale et internationale	HELMo - HEPL
Master en gestion publique, orientation administration nationale et internationale	HELMo - HEPL
Master en gestion des services généraux	HELB - HE2B - HEFF
Master en sciences administratives	HEFF - ULB
Master: ingénieur commercial	HEFF - UCL - ULB
Master de spécialisation en accompagnement des professionnels de l'éducation, du management, de la santé et de l'action sociale	UNAMUR - Umons - HENALLUX
Bachelier en coaching sportif	HE Vinci - HEFF - HE2B
Bachelier de spécialisation: accompagnateur en milieux scolaires	HE2B - HEFF
Bachelier de spécialisation: accompagnateur en milieux scolaires	HELMo - HECh
Bachelier de spécialisation en gérontologie psycho-éducative	HEPHC - HELHa - HEH
Bachelier de spécialisation en intégration des technologies nouvelles au service de l'enseignement	HE2B - HEFF
Bachelier de spécialisation en préparation physique et entraînement	HEFF - HE Vinci - HE2B
Master de spécialisation en pédagogie universitaire et de l'enseignement supérieur	ULB - UMONS
Master de spécialisation en dermatopharmacie et cosmétologie	ULB - Uliège
Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en radiothérapie	HELHa - HENALLUX - HEPL - HE Vinci
Bachelier en psychomotricité	HELMo - HEPL
Bachelier en sciences biologiques	ULB - UMONS
Master en architecture des systèmes informatiques	HENALLUX - Uliège - Unamur
Master en cybersécurité	ULB - ERM - Unamur - UCL - HE2B - HELB
Master en smart rurality	Unamur - UCL - Uliège
Master en management de l'innovation et de la conception des aliments	Uliège - Unamur - HECh
Bachelier: architecte paysagiste	HECh - Uliège - ULB
Master: architecte paysagiste	HECh - Uliège - ULB
Master en agroécologie	Uliège - ULB
Master de spécialisation en sciences et gestion de l'environnement dans les pays en développement	Uliège - UCL
Bachelier en biotechnique	HEH - HEPHC
Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil	ULB - UMONS
Master de spécialisation en génie des systèmes énergétiques	UMONS - ULB
Master de spécialisation en conservation-restauration du patrimoine culturel immobilier	Uliège - ULB - UCL - Umons
Master de spécialisation en management territorial et urbain	ULB - UMONS
Bachelier en animation 3D et effets spéciaux (VFX)	HELHa - HEPHC

## **Rôle de l'équipe visitée**

### **Avant le jour de la rencontre**

#### **Facturation des locations de salles et de terrains.**

Toute facture doit être adressée à :

- ASEUS asbl, Allée du Bol d'Air 13/3 – 4031 Angleur

Elle peut être envoyée par courrier ou par mail ([coordination@aseus.be](mailto:coordination@aseus.be))

La facture précisera :

- La date de location,
- La discipline sportive,
- Le nom de l'institution qui réserve.

ATTENTION : Toute location faite sur une année civile doit faire l'objet d'une facturation sur cette même année civile.

### **Le jour de la rencontre**

1. Veille à la conformité des installations en lien avec les règlements Fédéraux (état de la salle, équipements, trousse de secours, piquets de coin placés, terrain correctement tracé, fixation des filets, des goals, protections, antennes,...).
2. Accueille le(s) arbitre(s).
3. Accueille l'équipe visiteuse (minimum 45 minutes avant le début de la rencontre).
4. Complète la feuille d'arbitre et la remet avec les cartes d'identité des joueurs inscrits et présents. Il remet à cette occasion les cartes d'étudiant des joueurs inscrits sur la feuille de match ou le listing de l'institution signé et cacheté.
5. Fournit une personne responsable pour les devoirs administratifs (feuilles de match ; paiement des arbitres ; conformité des installations ;...).
6. Dispose de suffisamment de personnel compétent ou d'étudiants pour l'administration et le bon déroulement des rencontres (marquoir, table d'arbitrage, chronos, ...).
7. Fournit le matériel nécessaire pour le match (ballons, chasubles contrastes, ...).

8. Prévoit une consommation minimum pour le corps arbitral.
9. Change de maillot si les couleurs sont similaires à celles de l'équipe adverse.  
Dans le cas où l'équipe adverse n'a pas communiqué ses couleurs au secrétariat de l'ASEUS, celle-ci sera déclarée « forfait » si l'arbitre décide de ne pas commencer la rencontre.
10. Le centre visité est tenu d'informer l'équipe visiteuse de la présence ou non d'une cafétéria.
11. Le verre de l'amitié après le match est le bienvenu afin de rester dans une bonne convivialité mais n'est pas obligatoire.
12. Accorde toute collaboration aux contrôles exercés par des médecins dans le cas d'un contrôle anti -dopage.

*Cela signifie concrètement :*

- a. Mettre à disposition, une personne référente de l'organisation.
- b. Mettre à disposition un local exclusivement réservé au contrôle anti-dopage. Ce local devra comprendre :
  - 1 table et 4 chaises
  - 3 chaises ou un banc à l'extérieur du local (salle d'attente)
  - 1 toilette exclusivement réservée au contrôle. Celle-ci devra être dans le local ou très proche
  - 1 évier, 1 poubelle
  - Minimum 6 bouteilles d'eau (1.5 L) capsulées ou fermées

### **Le jour après la rencontre**

Transmet la feuille d'arbitre correctement complétée et signée à l'ASEUS, au maximum dans les deux jours ouvrables qui suivent la rencontre. (Par mail : [sports@aseus.be](mailto:sports@aseus.be) ou fax : 04/336 66 83) Ces documents seront accompagnés des notes de frais (1 note par volontaire). En cas de non-respect, une amende sera infligée (voir page 17).

### **Pour les volontaires de table lors des championnats réguliers (match complet):**

Ces volontaires sont à trouver par l'équipe visitée.

Ils doivent impérativement remplir une note de frais ASEUS (fournie par l'équipe visitée) et aussi disponible sur le site Internet.

Attention, 1 note de frais par journée.

*En Basket-ball : 3 volontaires - Forfait de 20 € par match/ volontaire.*

*En Handball : 2 volontaires - Forfait de 20 € par match/ volontaire.*

*En Volley-ball : 2 volontaires - Forfait de 20 € par match/ volontaire.*

*En Futsal Hommes : Pas de volontaire défrayé.*

*En Hockey : Pas de volontaire défrayé*

*En Tennis par équipe : Pas de volontaire défrayé*

*En Ultimate Frisbee : Pas de volontaire défrayé*

*En Badminton par équipe : Pas de volontaire défrayé.*

*En Rugby XV ou évolutif : Pas de volontaire défrayé.*

*En Football : Pas de volontaire défrayé*

Les défraiements relatifs aux frais de déplacements ne sont pas pris en charge.

## **Rôle de l'équipe visiteuse**

1. Dispose de l'équipement individuel nécessaire. C'est à l'équipe visitée de changer de jeu de maillots si les couleurs sont similaires. Un « forfait » sera attribué à l'équipe visiteuse si les couleurs de ses maillots n'ont pas été communiquées au secrétariat de l'ASEUS.  
**La numérotation des maillots est obligatoire (voir règlement FD).**
2. Est présente au minimum 45 minutes avant le début de la rencontre.
3. Complète la feuille d'arbitre (**avant la rencontre**) et la remet avec toutes les cartes d'identité des joueurs inscrits et présents. Il remet à cette occasion les cartes d'étudiant des joueurs inscrits sur la feuille de match ou le listing de l'institution signé et cacheté.
4. Signe la feuille de match après la rencontre afin d'acter le résultat.
5. Respecte les lieux et les personnes.

## **Plaintes et suivi de la Commission Sportive**

Toute exclusion ou comportement anti-sportif ou extra-sportif avec ou sans rapport (corps arbitral, ...) est étudié par la Commission Sportive de l'ASEUS qui tranchera sur les sanctions. Ces dernières peuvent s'appliquer distinctement ou indistinctement d'un point de vue sportif, administratif, financier. Ces sanctions peuvent s'étendre à l'ensemble des manifestations de l'ASEUS et la FSUB.

Toute institution peut déposer une plainte concernant les championnats ASEUS. Cette plainte doit être signifiée par le responsable de l'institution, en sa personne mandatée, par envoi recommandé ou mail au secrétariat de l'ASEUS dans les 5 jours ouvrables suivant les faits. La commission sportive prendra sa décision dans les 2 jours ouvrables suivant l'enregistrement du dépôt de la plainte et la communiquera par mail à l'institution concernée au plus tard le lendemain. Les procédures d'appel sont exposées ci-dessous.

### ***Procédure suite à la réception d'un rapport d'arbitre lors d'un évènement sportif***

La commission sportive (coordinateur sportif et commissaire aux compétitions) se réunit si nécessaire sur base de la feuille de match reçue et/ou lors de la réception d'une plainte déposée au secrétariat de l'ASEUS. La commission prend une décision aussi vite que possible et elle se réserve le droit de procéder à des investigations complémentaires. La décision est communiquée au responsable de l'institution concernée pour suite utile.

#### **a. Procédure en 1<sup>er</sup> appel**

Suite à la décision prononcée par la Commission Sportive, les parties peuvent aller en appel. Cet appel doit être signifié par le responsable de l'institution, en sa personne mandatée, par envoi recommandé ou mail au secrétariat de l'ASEUS, dans les quatre jours ouvrables après la date d'expédition du mail au responsable de l'équipe concernée.

L'appel sera suspensif de la décision de la Commission Sportive. Une suspension infligée après voies de fait et/ou geste physique ne pourra pas être suspensive.

En cas d'appel, les faits sont jugés par la Commission d'appel (3 membres) de l'ASEUS, en séance ou par voie électronique, assisté de la Commission Sportive, quant à elle, sans droit de vote. La formulation de la question à la consultation des membres afin de se positionner, proposera un choix de réponses fermées. Le secrétariat de l'ASEUS communique la décision à l'institution concernée.

**b. Procédure en derniers recours (second appel)**

Suite à la décision prononcée lors du 1<sup>er</sup> appel, le recours doit être signifié par le responsable de l'institution, en sa personne mandatée, par envoi recommandé ou mail au secrétariat de l'ASEUS, dans les 4 jours ouvrables après la date d'expédition du mail (décision 1<sup>er</sup> appel) au responsable de l'équipe concernée.

La sanction arrêtée lors du 1<sup>er</sup> appel n'est pas suspensive.

Lors de ce dernier recours, la décision finale appartient au Conseil d'Administration de l'ASEUS par voie électronique ou en séance. Les membres de la Commission Sportive et de la Commission d'appel de l'ASEUS ayant pris part à la décision antérieure ne peuvent plus voter. Le secrétariat de l'ASEUS communique la décision à l'institution concernée.

***Procédure lors d'une participation irrégulière (qualification de joueur)***

Les équipes qui ont mis en jeu un ou plusieurs joueurs qui ne remplissent pas les conditions reprises dans le présent règlement, sont déclarées « forfait ». Le délai imparti pour déposer une plainte au secrétariat de l'ASEUS par voie électronique est fixé à 10 jours ouvrables après la rencontre (lors des qualifications), 8 jours ouvrables après la rencontre (lors des seconds tours) et jusqu'à 10 jours ouvrables après la fin du championnat.

Si la participation irrégulière s'avère être confirmée, la Commission Sportive de l'ASEUS contrôlera jusqu'au début du championnat, les rencontres disputées par l'équipe sanctionnée. Attention qu'une compétition organisée sous la forme d'un tournoi (1/2 journée avec plusieurs rencontres) est considérée comme une journée.

En cas de récidive, l'équipe sera déclarée « forfait général ».

Lors d'un championnat régulier, l'équipe directement classée derrière l'équipe concernée sera alors qualifiée pour le tour suivant.

Lors d'un système en élimination directe (1/2 finale, match de classement), l'équipe éliminée contre l'équipe fautive sera alors considérée comme qualifiée et prendra part à la suite de la compétition. Si cette dernière ne peut assurer le remplacement, la compétition sera considérée comme terminée.

L'amende administrative est fixée à 150 euros par fraude.

Les sanctions sportives qui en découleront seront une suspension d'1 an pour le joueur (année en cours + année suivante) de toutes les compétitions ASEUS/FSUB.

L'équipe concernée par le joueur fautif au moment des faits n'aura pas la possibilité de recevoir à domicile l'année sportive suivante.

La sanction infligée au coach relève d'une décision en interne de sa propre institution.

Aucune procédure d'appel n'est prévue pour la sanction infligée.

### ***Procédure lors d'une plainte pour un défaut d'organisation***

Quand un centre organisateur est en défaut pour plusieurs points d'organisation et s'il y a une plainte écrite adressée à la commission sportive de l'ASEUS dans les trois jours ouvrables suivant les faits, la commission sportive peut intervenir. Elle peut décider d'annuler la compétition concernée, d'organiser la compétition de nouveau ou de changer le résultat.

## Forfaits & Amendes

Lorsqu'une équipe a confirmé sa participation au centre organisateur et qu'elle déclare forfait, des sanctions financières sont prévues comme suit:

- Une amende administrative dont le montant est déterminé en fonction du stade de la compétition et du moment de l'enregistrement du forfait,
- Une somme forfaitaire couvrant les frais réels tels que les locations d'infrastructures, les frais d'arbitrage et de volontariat.

Les montants des sanctions financières sont établis comme suit :

	<b>Qualifications et seconds tours</b>	<b>Jour des finales ASEUS</b>
<b>Plus de 48 heures précédant la rencontre</b>	Amende : 25 € Somme forfaitaire : 45 €	Amende : 100 € Somme forfaitaire : 60 €
<b>Dans les 48 heures précédant la rencontre</b>	Amende : 50 € Somme forfaitaire : 60 €	Amende : 150 € Somme forfaitaire : 75 €

Remarque : Il n'est possible d'avoir une sanction financière que pour deux rencontres d'une même équipe maximum puisque le deuxième forfait engendre un forfait général. Un forfait enregistré lors des Finales ASEUS induira une exclusion de la discipline l'année sportive suivante.

L'ASEUS met les feuilles d'arbitrage à disposition des équipes. Le responsable de l'équipe visitée veille à ce que les feuilles soient complétées correctement et signées par les responsables des équipes. Il est responsable de l'envoi de la feuille au secrétariat de l'ASEUS dans les 2 jours ouvrables après la rencontre. Après deux avertissements pour retard au cours de l'année, le troisième sera sanctionné d'une amende administrative de 25 euros à l'institution visitée.

## **BADMINTON**

### **Généralités**

- Auto-arbitrage.
- Toutes les rencontres se jouent avec des volants en plumes agréés sauf avec accord des deux capitaines pour jouer avec des volants modifiés (plastiques, ...)
- Le classement pris en compte est le meilleur classement du joueur (simple, double ou mixte) relatif à la dernière publication du ranking.
- L'indice d'une équipe alignée lors d'1 rencontre est formé par la somme des indices des 2 joueurs hommes alignés les mieux classés et des 2 meilleures joueuses dames alignées.
- En cas d'égalité lors des poules qualificatives, 1 point de classement est attribué à chaque équipe. Lors de l'établissement du classement final de la poule, on tient compte des critères généraux de notre vademecum (Page7) En cas d'égalité lors de la phase finale (second tour), les équipes disputeront un set décisif de 21 pts en mixte (sans prolongation). Le choix des joueurs pour ce set décisif est laissé à l'appréciation des capitaines d'équipe.

### **Catégorie Mixte**

Championnat régulier (sans système de handicap)

Minimum 4 joueurs (2 hommes et 2 dames)

**Temps de jeu :** 2 sets gagnants jusque 21 points  
(avec 2 points d'écart) par rencontre

**Ordre des rencontres :**

- 1) Doubles hommes
- 2) Double dame
- 3) Simple hommes n°1
- 4) Simple hommes n°2
- 5) Simple dames n°1
- 6) Simple dames n°2
- 7) Double mixte n°1
- 8) Double mixte n°2

**Prévoir 2 terrains officiels durant 3 heures (lors du second tour, prévoir 3h30)**

## **BASKET-BALL**

### **Généralités**

- 2 arbitres par rencontre.
- 3 jobistes pour la table (chrono du match, 24 secondes, gestion feuille)
- Si pas de marquoir électronique, prévoir un second chrono de table et agiter un drapeau ou réaliser un signal sonore à la 19<sup>ème</sup> seconde ou 9<sup>ème</sup> seconde.
- A partir des ½ finales, le chrono électronique et le petit chrono de table sont OBLIGATOIRES. Un forfait sera déclaré pour l'équipe visitée s'il y a un manquement de ce matériel.
- Présence de drapeaux pour mentionner la possession de balle à la table.
- Stricte application des règles prescrites par le règlement de la fédération (match nul autorisé)

#### **Pour les hommes**

Championnat régulier à 2 divisions

**Temps de jeu :** 4 X 10 minutes avec arrêt du chrono

**Mi-temps :** 10 minutes

**Entre les 1/4 temps :** 2 minutes

**Temps-morts :** 2 pour la 1<sup>ère</sup> mi-temps et par équipe  
2 pour la 2<sup>ème</sup> mi-temps et par équipe

**Prévoir un terrain durant 2 heures**

#### **Pour les dames**

Championnat régulier à 1 division

**Temps de jeu :** 4 X 10 minutes avec arrêt du chrono

**Mi-temps :** 10 minutes

**Entre les 1/4 temps :** 2 minutes

**Temps-morts :** 2 pour la 1<sup>ère</sup> mi-temps et par équipe  
2 pour la 2<sup>ème</sup> mi-temps et par équipe

**Prévoir un terrain durant 2 heures**

## FOOTBALL

### Généralités

- 3 arbitres par rencontre (1 principal et 2 juges de ligne). 1 arbitre en D2
- Présence de drapeaux aux 4 coins du terrain
- Attention, beaucoup de rencontres se déroulent sur un terrain synthétique. Les multi-studs sont donc obligatoires (voir site Internet : [www.aseus.be](http://www.aseus.be))
- Stricte application des règles prescrites par le règlement de la fédération (match nul autorisé)

#### Pour les hommes

Championnat régulier à 2 divisions

**Temps de jeu :** 2 X 45 minutes

**Mi-temps :** 15 minutes

**Tirs au but :** Non, même s'il y a un match nul (qualifications)

**Règle :** 4 remplaçants par rencontre sont autorisés

(Possibilité de remplacer 4 joueurs de champs ou 3 + 1 keeper)

**Prévoir un terrain durant 2 heures**

#### Pour les dames

Pas de championnat organisé

## FOOTBALL EN SALLE

### Généralités

- 1 arbitre par rencontre.
- Carte jaune : le joueur doit quitter l'air de jeu et peut être remplacé.
- Carte rouge : le joueur doit quitter l'air de jeu et ne peut être remplacé.
- Stricte application des règles prescrites par le règlement de la fédération (Règlement de la LIGUE et non de l'Union Belge- UBRSA)

### Pour les hommes

Championnat à 2 divisions (Régulier pour la D1 et sur ½ journée pour la D2)

#### *Pour une poule de 3 (sur 1/2 journée)*

**Temps de jeu :** 2 X 20 minutes

**Mi-temps :** 3 minutes

**Entre deux rencontres :** 10 minutes

**Prévoir un terrain durant 3 heures**

#### *Pour une poule de 4 (sur 1/2 journée)*

**Temps de jeu :** 2 X 15 minutes

**Mi-temps :** 2 minutes

**Entre deux rencontres :** 10 minutes

**Prévoir un terrain durant 2 heures 30**

#### *Pour une rencontre officielle (Championnat régulier)*

**Temps de jeu :** 2 X 25 minutes

**Mi-temps :** 5 minutes

**Prévoir un terrain durant 1 heures 30**

### Pour les dames

Championnat à 1 division (Régulier pour la D1 et sur ½ journée pour la D2 au besoin) → Voir règlement ci-dessus

## HANDBALL

### Généralités

- 2 arbitres par rencontre.
- Prévoir les feuilles pour les exclusions de 2 minutes.
- Est uniquement autorisée, la colle blanche homologuée par la Fédération.
- A partir des ½ finales, le chrono électronique et le petit chrono de table sont OBLIGATOIRES. Un forfait sera déclaré pour l'équipe visitée s'il y a un manquement de ce matériel.
- Stricte application des règles prescrites par le règlement de la fédération.

#### Pour les hommes

Championnat régulier à 1 ou 2 divisions

**Temps de jeu :** 2 X 30 minutes

**Mi-temps :** 10 minutes

**Jet de 7 mètres :** Non, même s'il y a un match nul (qualifications)

**Temps-mort :** Durée 1 min- 3 par match (2max/mi-temps) / équipe. Attention que les 2 tps-morts de la 2<sup>ème</sup> mi-temps ne peuvent pas être pris tous les deux durant les 5 dernières minutes du match

**Prévoir un terrain durant 1 heure 30 minutes**

#### Pour les dames

Championnat régulier à 1 ou 2 divisions

**Temps de jeu :** 2 X 30 minutes

**Mi-temps :** 10 minutes

**Jet de 7 mètres :** Non, même s'il y a un match nul (qualifications)

**Temps- mort :** Durée 1 min- 3 par match (2max/mi-temps) / équipe. Attention que les 2 tps-morts de la 2<sup>ème</sup> mi-temps ne peuvent pas être pris tous les deux durant les 5 dernières minutes du match

**Prévoir un terrain durant 1 heure 30 minutes**

## HOCKEY

### Généralités

- 2 arbitres par rencontre.
- Stricte application des règles prescrites par le règlement de la fédération.

#### **Pour les hommes**

Championnat régulier à 1 division

**Temps de jeu :** 2 X 35 minutes

**Mi-temps :** 10 minutes

**Shoot out :** Non, même s'il y a un match nul (qualifications)

**Prévoir un terrain durant 1 heure 30 minutes**

#### **Pour les dames**

Championnat régulier à 1 division

**Temps de jeu :** 2 X 35 minutes

**Mi-temps :** 10 minutes

**Shoot out :** Non, même s'il y a un match nul (qualifications)

**Prévoir un terrain durant 1 heure 30 minutes**

## RUGBY XV

### Généralités

- 1 arbitre par rencontre (1 principal et 2 juges de ligne pour la finale).
- Présence de drapeaux aux 4 coins du terrain.
- Protection sur les piquets de buts.
- Bonus offensif : en cas de 4 essais ou plus, 1 point bonus (maximum)
- Bonus défensif : pour une rencontre perdue avec 7 points ou moins, 1 point bonus (maximum).
- Ces points bonus ne sont pas cumulables.

#### Pour les hommes

Championnat régulier à 1 division

**Temps de jeu :** 2 X 40 minutes

**Mi-temps :** 10 minutes sur le terrain

**Drop :** Non, même s'il y a un match nul (qualifications)

**Changements :** Maximum 7 changements

**Prévoir un terrain durant 2 heures**

#### Pour les dames

Pas de championnat organisé

## TENNIS PAR EQUIPE (HOMMES)

### Généralités

- Auto- arbitrage.
- L'équipe visitée doit fournir les balles pour les différentes rencontres (4 tubes).
- Stricte application des règles prescrites par le règlement de la fédération.
- Minimum 3 terrains à disposition si début des rencontres à 21h00

**Pour les hommes** : Championnat régulier à 2 divisions

**Temps de jeu :** 4 simples en 2 sets gagnants au tie break +  
2 doubles d'un set de 9 jeux, à 8 – 8 tie-break

**Nombre de joueurs :** Minimum 4 et maximum 6

**Règles : Victoire en simple (1 point) – Victoire en double (2 points)**

Dans les simples, les joueurs doivent être sélectionnés d'après leur classement, c'est à dire le joueur avec le meilleur classement est placé comme premier et joue contre le meilleur joueur avec le meilleur classement de l'autre équipe.

Si un joueur étranger est aligné, le centre auquel le joueur appartient, doit s'informer auprès de la fédération de tennis de l'équivalence de classement. Si cela ne peut être obtenu, ce joueur est aligné en 4ème place.

Si égalité de points au terme des rencontres en simples et doubles, les équipes seront départagées comme suit :

- 1) Différence des sets gagnés (super tie-break compte aussi comme un set)
- 2) Différence de jeux
- 3) Nombre de victoires lors des simples
- 4) Vainqueur du 1<sup>er</sup> double
- 5) Vainqueur du 2<sup>ème</sup> double
- 6) Vainqueur du 1<sup>er</sup> simple

**Prévoir 2 terrains durant 5 heures ou 4 terrains durant 3 heures 30 minutes**

Equivalence des classements étrangers (BE/FR/LUX/PB) sur :

<http://www.aftnet.be/A-PROPOS/Reglements>

## TENNIS PAR EQUIPE (DAMES)

### Généralités

- Auto- arbitrage.
- L'équipe visitée doit fournir les balles pour les différentes rencontres (2 tubes).
- Stricte application des règles prescrites par le règlement de la fédération.

**Pour les dames** : Championnat régulier à 1 division

**Temps de jeu** : 2 simples en 2 sets gagnants au tie break +  
1 double d'un set de 9 jeux, à 8 – 8 tie-break

**Nombre de joueuses** : Minimum 2 et maximum 4

**Règles : Victoire en simple (1 point) – Victoire en double (2 points)**

Dans les simples, les joueuses doivent être sélectionnées d'après leur classement, c'est à dire la joueuse avec le meilleur classement est placée comme première et joue contre la meilleure joueuse avec le meilleur classement de l'autre équipe. Si une joueuse étrangère est alignée, le centre auquel la joueuse appartient, doit s'informer auprès de la fédération de tennis de l'équivalence de classement. Si cela ne peut être obtenu, cette joueuse est alignée en 2ème place.

Si égalité de points au terme des rencontres en simples et doubles, les équipes seront départagées comme suit :

- 1) Différence des sets gagnés (super tie-break compte aussi comme un set)
- 2) Différence de jeux
- 3) Nombre de victoires lors des simples
- 4) Vainqueur du double
- 5) Vainqueur du 1<sup>er</sup> simple

**Prévoir 2 terrains durant 3 heures**

Equivalence des classements étrangers (BE/FR/LUX/PB) sur :

<http://www.aftnet.be/A-PROPOS/Reglements>

## ULTIMATE FRISBEE

### Généralités

- Auto- arbitrage.
- Minimum 7 joueurs et maximum 18 joueurs

### Catégorie Mixte

Championnat régulier

**Temps de jeu :** 60 minutes ou première équipe à 13 points  
**Mi-temps :** à 7 points  
**Temps – mort :** 1 de 2 minutes par équipe et par mi-temps  
(ne peut pas être pris dans les 5 dernières minutes)

**Prévoir 1 terrain officiel durant 1 heure 30 minutes**

## VOLLEY- BALL

### Généralités

- 2 arbitres par rencontre. (1 seul arbitre pour la Division 2)
- Prévoir les feuilles pour la rotation
- Filet à 2.43 m pour les hommes et 2.24 m pour les femmes
- Stricte application des règles prescrites par le règlement de la fédération.

#### **Pour les hommes et dames**

Championnat à 2 divisions avec temps de jeu écourtés (sur ½ journée).

##### **Pour une poule de 3 (sur 1/2 journée)**

**Temps de jeu :** 2 sets gagnants jusque 25 points avec un set décisif jusque 15 points

**Entre 2 sets :** 5 minutes

**Entre deux rencontres :** 10 minutes

**Prévoir un terrain durant 3 heures**

##### **Pour une poule de 4 (sur 1/2 journée)**

**Temps de jeu :** 2 sets secs jusque 25 points. Pas de set décisif

**Entre 2 sets :** 2 minutes

**Entre deux rencontres :** 10 minutes

**Prévoir 2 terrains durant 2 heures 30 minutes**

## WATERPOLO

### Généralités

- 2 arbitres par rencontre.
- 1 piscine de 25 mètres avec les drapeaux (délimitations)
- Mixité Homme/ Femme autorisée !
- Stricte application des règles prescrites par le règlement de la fédération.

### Catégorie Mixte

Championnat à 1 division avec temps de jeu écourtés (sur ½ journée).

#### **Pour une poule de 4 (sur 1/2 journée)**

<b>Temps de jeu :</b>	1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> période : 6 minutes <u>sans arrêt</u> de chrono 3 et 4 <sup>ème</sup> période : 6 minutes <u>avec arrêt</u> de chrono
<b>Temps- mort :</b>	1 par match
<b>Mi-temps :</b>	5 minutes
<b>Entre 2 rencontres :</b>	10 minutes

**Prévoir 1 piscine durant 5 heures**



# ASEUS

**Association Sportive de l'Enseignement  
Universitaire et Supérieur**

## **Avis important sur la prise de photos et vidéos pendant un événement.**

---

Pendant les événements/activités de l'ASEUS, des photographies et capsules vidéo pourraient être réalisées et utilisées afin de proposer des galeries web, ou à des fins de promotion des championnats ultérieurs (affiches). Il est donc possible que l'on puisse vous reconnaître dans l'une de ces photos ou vidéos. En participant à ces événements, vous acceptez d'être photographié/filmé et vous autorisez l'ASEUS à utiliser des images en version imprimée, numérique, vidéo ou électronique pour ses différents canaux de communication. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter le secrétariat de l'ASEUS ([sports@aseus.be](mailto:sports@aseus.be)).

*Editeur responsable : ASEUS asbl – Allée du Bol d'Air 13/3 – 4031 Angleur*